RAPPORT D'ACTIVITÉ

2019

UNION RETRAITE

SOM-
MAIRE

4 Questions croisées

6 L'information retraite

Le droit à l'information
Le simulateur *M@rel*
L'information sur www.info-retraite.fr
La réforme des retraites

12 La simplification des démarches

La demande de retraite inter-régimes
La demande de réversion
Le contrôle d'existence
L'application mobile
Les autres services et adaptations
La relation utilisateurs

18 La mutualisation des procédures

Le répertoire de gestion des carrières unique
Le schéma directeur du système d'information retraite
La mutualisation du contrôle d'existence

22 La coordination inter-régimes

Le juridique
Les instances et comités
L'animation inter-régimes

26 Glossaire

28 Annexes

Les services en ligne : chiffres clés 2019
Les marchés
Le budget
L'organigramme

03

LA MUTUALISATION DES PROCÉDURES

La mise en commun des procédures et des moyens entre les régimes traduit la volonté d'harmoniser les pratiques inter-régimes pour toujours plus d'efficacité. Les travaux entrepris sur le répertoire de gestion des carrières unique (RGCU) et le schéma directeur du système d'information retraite (SDSIR) mais également sur la mutualisation du contrôle d'existence confirment cette tendance. Ils s'inscrivent dans cette étape clé pour le groupement : celle de l'inter-régimes de gestion et du principe « Dites-le nous une fois » et « Faisons-le une fois ».

LE RÉPERTOIRE DE GESTION DES CARRIÈRES UNIQUE

Le répertoire de gestion des carrières unique (RGCU) est un projet ambitieux qui doit permettre la création d'une base unique et centralisée regroupant l'ensemble des informations de carrière nécessaires à la définition des droits des assurés. Cette base servira au calcul de la retraite au moment de la liquidation.

La première mise en service du RGCU a été opérée en juillet avec le basculement de la base carrières de la CRPCEN. Désormais, la liquidation des droits à la retraite de ces assurés est réalisée au moyen des données de carrière gérées par le RGCU. Cette bascule, franchie avec succès grâce à la collaboration étroite de tous les acteurs du projet : la Cnav, l'Agirc-Arrco, la Direction de la Sécurité sociale (DSS), l'Union Retraite, le sponsor du programme Jean-Jacques Marette et, bien évidemment, la CRPCEN, est une étape clé pour le RGCU.

La prochaine, très stratégique, sera la migration en 2020 du système national de gestion des carrières (SNGC) afin de permettre à l'ensemble des régimes et des organismes de protection sociale de consulter les carrières dans le nouveau répertoire directement. S'en suivront d'autres bascules : en gestion, celle des Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) ; en données et gestion, celles de la Caisse d'assurance vieillesse invalidité et maladie des cultes (CAVIMAC), de la MSA ou encore du régime complémentaire Agirc-Arrco.

À terme, tous les régimes basculeront pour proposer un RGCU entièrement déployé et fonctionnel.

À la rencontre des caisses de retraite

Pour appréhender au mieux les processus de gestion des droits et ceux de traitement des demandes de retraite, du premier contact jusqu'à la liquidation, la direction du groupement s'est rendue à l'Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques (Ircantec) d'Angers début janvier.

LE SCHÉMA DIRECTEUR DU SYSTÈME D'INFORMATION RETRAITE

« Les travaux pour construire le schéma directeur du système d'information de « la branche » retraite ont été entrepris par le groupement. »

Les projets programmés sur la période 2018 – 2025, voire au-delà, pour tous les régimes constitutifs du groupement, soulignent le poids des systèmes d'information dans les réflexions sur l'évolution de notre système de retraite.

C'est dans ce contexte que depuis 2018 des travaux pour construire le schéma directeur du système d'information de la « branche » retraite (SDSIR) ont été entrepris par le groupement.

La première étape, qui consistait à analyser les systèmes d'informations existants ainsi que les besoins des régimes, a été validée par le comité de coordination stratégique en septembre. La seconde, sur la définition de la cible, a commencé autour de l'identification des projets SI engagés susceptibles d'être mobilisés dans une perspective de mutualisation.

LA MUTUALISATION DU CONTRÔLE D'EXISTENCE

L'ouverture du service en ligne **Ma retraite à l'étranger** représente la première étape visible de l'inter-régimes de gestion.

La mise en place du service a nécessité la création d'un annuaire central inter-régimes des pensionnés à l'étranger. Composé des informations de contrôle d'existence issues des différents régimes et du répertoire national commun de la protection sociale (RNCPS), c'est depuis cet annuaire que les enquêtes à destination des assurés sont produites. Quant aux retours d'enquêtes, sous format papier ou dématérialisé, ils sont traités par un centre de numérisation géré par l'Agirc-Arrco. Le contrôle manuel des enquêtes par le contrôle numérisé est effectué par la Cnav dans le cadre d'une politique de maîtrise des risques commune.

Par la suite, la lutte contre la fraude sera intégrée au service pour mutualiser intégralement le processus de contrôle de l'existence.

« L'ouverture du service mutualisé de contrôle d'existence représente la première étape visible de l'inter-régimes de gestion. »

UNION RETRAITE

Création : www.thalamus-ic.fr